



LA LETTRE DE MISSION DU DÉLÉGUÉ

Vous avez été nommé.e par votre conseil municipal pour être délégué.e Aric. Voici vos missions.

Un délégué.e nommé.e par le conseil municipal

Après chaque renouvellement du conseil municipal, les communes adhérentes nomment un.e élu.e délégué.e de l'Aric.

Profil type du délégué.e 2014 – 2020 :

- un maire adjoint.e
- un.e élu.e sensible aux questions de formation et d'information
- un.e élu.e qui maîtrise les outils de communication

Nous conseillons de travailler en binôme avec un.e autre élu.e du conseil sur cette question, nommer un.e délégué.e suppléant permet de partager les informations et de mieux défendre la formation au sein du conseil.

Un Ambassadeur de la formation

Elaborer un plan de formation

L'Aric s'appuie sur les délégué.e.s communaux et communautaires pour établir des plans de formations adaptés et étalés sur la durée du mandat. Le délégué.e peut faire remonter les besoins, faire un bilan annuel, être le référent "formation" au sein de l'équipe municipale ou communautaire.

Faire un bilan annuel de la formation en conseil municipal (cf fiche plus détaillée)

Pour intervenir une fois par an en conseil municipal ou communautaire, nous vous proposons des documents types :

- Rappel du droit à la formation des élu.e.s
- Bilan des formations dispensées par l'Aric au cours de l'année (thèmes les plus suivis, statistiques etc.)
- Pour votre collectivité, des éléments sur les formations suivies par les élu.e.s de votre conseil (budget, nb d'élu.e ; thèmes suivis)

Nous vous conseillons de **mettre ce point à l'ordre du jour d'un conseil municipal ou communautaire en fin d'année.**

Pour lancer le débat, il est préférable d'en faire un point particulier et non pas une brève dans la rubrique points divers.

Une formation gratuite tous les ans

En tant que délégué.e et ambassadeur des formations dans votre collectivité, vous bénéficiez d'une session gratuite (journée ou 1/2 journée) par an à choisir dans les formations proposées dans le calendrier Aric diffusé en juin ou décembre. Nous limitons au maximum à quatre places gratuites disponibles, réservées aux délégué.e.s, par formation.



Faire partager ses expériences grâce aux ateliers de l'Aric

Relais entre l'Aric et les élu.es sur les questions de formation, le délégué.e est aussi un moteur de la réflexion communale ou intercommunale au sein sa collectivité.

Vous appuyez sur le réseau des élu.es adhérents

Chaque délégué.e doit pouvoir faire profiter à son conseil municipal ou communautaire des échanges du réseau des adhérents, pour permettre à sa collectivité de gagner du temps, d'être plus efficace au quotidien. A travers la Lettre de l'Aric qui consacre plusieurs pages à la vie des collectivités adhérentes et les réunions de délégué.e.s, l'Aric organise le partage des expériences des élu.es des collectivités adhérentes.

- Valoriser dans les supports de communication de l'Aric les expériences de sa collectivité

(à ce titre, vous êtes sollicités 4/5 fois par an pour contribuer à La Lettre de l'Aric, ou témoigner dans des rencontres d'élú.e.s adhérents).

- Participer à des groupes de travail : contribuer à des commissions de travail de l'Aric (comité de rédaction de La Lettre, site Internet...)

LES + DU DÉLÉGUÉ.E

- + Une formation gratuite par an
- + Être reconnu par les autres membres du conseil municipal comme le référent formation en lien avec l'Aric pour les échanges d'expériences.
- + L'accès à un espace sur le site internet de l'Aric pour consulter les documents de base (présentation de l'Aric et de la formation
- + Etre destinataire d'informations spécifiques envoyées régulièrement
- + Recevoir le catalogue de formation en version papier.
- + Invitation gratuite aux *Midis de l'Aric*
- + S'appuyer sur un réseau d'élú.e.s adhérent.e.s qui transcende les limites politiques et géographiques.
- + Les réunions des délégué.e.s décentralisées

Combien de temps ça me prend par an ?

- L'Assemblée générale de l'Aric en octobre-Novembre : (1/2 journée suivie d'un repas)
- Une réunion départementale des délégués en février – mars (1/2 journée)
- Une intervention en conseil municipal sur la formation des élu.e.s en décembre (une soirée en conseil municipal)
- Répondre par mail 4 à 5 fois/an à un questionnaire sur la formation à des sollicitations pour contribuer à nos publications.



L'Aric a besoin de vous pour :

- Faire remonter les demandes de formation
- Mieux ajuster nos offres de formations
- Faire connaître des initiatives originales dans ses publications / site internet / réunions d'échanges.